

Calendrier de l'alternance entre le Cfa du spectacle vivant et l'entreprise d'accueil

RGT	Dates	Lieu	Nombre de jours	Heures de formation (Cfa)
1	19/01/23 - 03/02/23	CFA	12 jours sur 3 semaines	84 heures
	04/02/23 - 01/05/23	Entreprise		
2	02/05/23 - 30/06/23	CFA	40 jours sur 9 semaines	280 heures
	01/07/23 - 10/09/23	Entreprise		
3	11/09/23 - 29/09/23	CFA	15 jours sur 3 semaines	105 heures
	30/09/23 - 22/10/23	Entreprise		
4	23/10/23 - 10/11/23	CFA	14 jours sur 3 semaines	98 heures et 2 heures pédagogiques
	11/11/23 - 25/02/24	Entreprise		
5	26/02/24 - 22/03/24	CFA	20 jours sur 4 semaines	140 heures
	25/03/24 - 29/03/24	SEMAINE DE CONGES POUR REVISIONS (article L6222-35 du Code du Travail)		
	30/03/24 - 07/04/24	Entreprise		
6	08/04/24 - 18/04/24	CFA	9 jours sur 2 semaines	63 heures et 2 heures pédagogiques
	A partir du 19/04/2024	Retour en entreprise jusqu'à échéance du contrat		

TOTAL DE LA FORMATION AU CFA

110 jours

774 Heures

Remarque : en ce qui concerne le regroupement 5, une semaine de congés pour révisions est prévue du 25/03 au 29/03/2024 (article L6222-35 du Code du Travail).

Attention, le contrat doit couvrir **impérativement** les périodes de formation.

La date de début du contrat d'apprentissage doit être située entre le **20/10/2022 et le 19/01/2023**

La date de fin du contrat d'apprentissage doit se terminer entre le **19 et le 30/04/2024**